



je veux revenir sur un constat d'accident que j'ai signé

Par deli, le **06/06/2021** à **19:00**

Suite à une accusation de délit de fuite m'accusant d'avoir percuté avec l'arrière de ma remorque attelée à mon véhicule un scooter en me rabattant , j'ai accepté de signer un constat à l'amiable .Après analyse je me suis appercue qu'il ne pouvait pas s'agir de mon véhicule .

A mon audition ; une photo des caméras de surveillance urbaine de mon véhicule m'a été présentée

A la question du gendarme , vous souvenez vous avoir doublé un scooter , je réponds non .

Pensez vous qu'il est probable que vous ayez percuté avec l'arriere de votre remorque le casque du conducteur qu'il tenait sur l'avant bras et que vous ne vous en êtes pas aperçu?

Réponse de ma part : oui possible mais je n'ai pas le souvenir d'avoir doubler un scooter . Six jours après je suis convoquée à la gendarmerie pour établir un constat avec le père de la victime.Aussi dans la confusion et ayant été influencé par le fait de la probabilité des faits , j'ai signé ce constat de façon irréfléchie. Le soir même après relecture du constat et en m'éforçant de retracer cet après midi j'ai réalisé que j'avais fais une belle bourde. j'ai fourni à la gendarmerie des preuves (heure à laquelle je suis allée à ma banque avec ticket date et heure de retrait d'espèce et mes déplacements avec heures départ et arrivée depuis mon domicile,et avec le traçage de mon portable que j'ai réussi a effectuer par une recherche sur le net prouvant mes déplacements en temps et en heure et en ai fait faire une photo par les gendarmes.

L'accident à eu lieu a 17h 37 , j'ai effectuer ce retrait bancaire à 16 H44 et mon portable indique que ce jour je suis arrivée chez moi à 17h06 . Suite à mon passage à la banque et pharmacie je suis rentrée chez moi et n'en suis pas ressortie surtout avec une remorque . Il me faut à peine 4 minutes pour regagner le centre ville de loches à mon domicile de plus le lieu de l'accident s'est passé en sens inverse de mon retour à mon domicile . la vidéo surveillance indique mon arrivée sur le rond point à 16h38

J'ai demandé au gendarme de revoir les cameras de video suveillance , et de revisionner celles ci,car si l'on me voit arrivée sur le rond point on doit forcément me revoir revenir sur celui ci (retour à mon domicile)

Je m'entends dire que les vidéos ne se remettent pas à l'heure d'hiver et t'été automatiquement et qu'il faut rajouter une heure sur le visionnage des cameras et qu'elles

sont détruites au bout d'une semaine à 15 jours. .A cela j'ajoute qu'il est possible de récupérer les données des vidéos sur le cloud , je l'ai appris depuis peu

En résumé rien à été fait entre temps, et que les services de police n'ont absolument pas voulu entreprendre plus d'investigations du fait que mon dossier à été classé sans suite par le procureur puisque j'avais accepté de signer un constat . A ce jour je suis toujours considérée comme l'auteur des faits par négligence et incompétences des services de l'ordre

Que dois je faire et quelle est la démarche à suivre pour que l'on puisse faire un traçage géolocalisable de mon portable et procéder à une recherche de visualisation de la caméra de surveillance urbaine par le cloud en date du 17 avril 2021 afin de prouver qu'il ne s'agit pas de moi et que je ne suis pas seule à avoir un véhicule utilitaire avec remorque.

Je me tiens à votre disposition pour toutes questions complémentaires

Cordialement